

t.3M - Népal 1*P.
Ma.*EMBASSY OF SWITZERLAND
IN INDIA

NEW DELHI-21, le 16 février 1964.

Nyaya Marg
Chanakyapuri
P. O. Box 392 New Delhi-1
Tel. 3 10 03

Ref.: A.66.13 - C/rg

CONFIDENTIELLEMonsieur F.T. Wahlen
Conseiller fédéral
Chef du Département politique
B e r n e

Monsieur le Conseiller fédéral,

Il me semble indiqué de vous confier personnellement, sous la forme d'un aperçu d'ensemble, une série d'impressions que je viens de recueillir au Népal à l'occasion de la présentation de mes lettres de créance d'ambassadeur.

La première raison qui me fait agir ainsi plutôt que de vous informer par l'entremise de vos divers collaborateurs compétents, c'est l'intérêt que vous portez vous-même aux questions évoquées ci-dessous. La seconde, c'est que la vue d'ensemble risquerait de se perdre si j'informais le Département moyennant plusieurs lettres distinctes. La troisième, c'est que M. le Conseiller national Conzett, qui se trouvait au Népal en même temps que moi, m'a dit qu'il vous ferait verbalement rapport à vous-même sur les mêmes problèmes; la présente lettre vous permettra peut-être de compléter les observations et les jugements de M. Conzett, avec qui je me suis d'ailleurs longuement entretenu, non sans tirer profit des vues originales de ce chef d'entreprise averti, énergique et large d'esprit. Enfin et surtout, je puis ainsi m'exprimer plus librement sur des sujets controversés (à Berne, à Zurich, à Kathmandu). Je me permets donc de me décharger sur vous (ou sur Monsieur Micheli, à qui j'adresse copie de la présente) du soin de choisir les extraits qu'il conviendra de faire parvenir à MM. Lindt, Burckhardt et Grässli.

WM
14 AVR. 1964
receu
Conzett



- 2 -

1. Le problème de la rémunération à la pièce (Akkordlohn) des réfugiés tibétains employés dans les centres artisanaux.

Lorsque M. Conzett a quitté Kathmandu (deux jours avant mon propre départ), je partageais son avis suivant lequel la rémunération à la pièce, introduite au début de l'année avec précipitation, devrait être remplacée, à titre transitoire, par un système intermédiaire entre la rémunération au temps et l'Akkordlohn, à savoir la rémunération au temps combinée avec l'octroi de primes aux noueurs plus rapides. Cet avis présupposait que M. Fehlmann, l'expert chargé du centre de tapis de Kathmandu, disait vrai en affirmant que l'Akkordlohn avait eu pour effet de réduire au-dessous du minimum vital (Existenzminimum) les salaires des ouvriers moins habiles et de susciter ainsi entre nos Tibétains des sentiments de jalousie et d'injustice nuisibles à la production. Mais cette pré-supposition, si on l'examine de plus près, se révèle gratuite ou du moins hypothétique. D'une part, comme me l'a fait remarquer notre excellente assistante sociale, Mlle Jean-Richard (que M. Conzett ne paraît pas avoir consulté), les quelques semaines pendant lesquelles la rémunération à la pièce se trouve amorcée sont un délai trop court pour émettre un pareil jugement. Il faut au moins quelques mois d'essai et d'adaptation des noueurs au nouveau régime avant de pouvoir en mesurer les répercussions et de condamner une mesure que M. et Mme Fehlmann ne critiquent que par dépit et par amour-propre blessé, comme je m'en suis rendu compte en m'entretenant avec eux (aussi leur rappel, décidé depuis, s'imposait-il à mes yeux). Un nouveau changement de régime ne ferait que dérouter davantage les ouvriers et retarder plus encore le moment où la production des nouveaux tapis (d'une qualité très supérieure aux anciens) sera rentable. D'autre part, les mécontentements parmi les ouvriers ne proviennent pas de l'insuffisance des nouveaux salaires, mais de tout autres causes telles que le départ de plusieurs contre-maîtres et le manque d'autorité

- 3 -

et d'"Einfühlungsvermögen" de M. Fehlmann; c'est du moins ce que vient de constater un juge particulièrement compétent en l'occurrence, M. Tethong, le représentant intérimaire du Dalai Lama à Delhi, que j'avais prié de se rendre à Kathmandu pour faire une enquête sur place parmi ses compatriotes. M. Tethong a d'ailleurs réussi à convaincre les neuf ouvriers, qui avaient brusquement démissionné, de se remettre à la disposition de nos centres.

Voici un autre fait qui milite en faveur de l'Akkord-lohn. L'ambassadeur de Chine m'a dit que les experts chinois chargés de la fameuse route Kathmandu - Kylong (frontière tibétaine), dont la construction est exécutée par onze mille ouvriers népalais, ont introduit depuis quelques mois la rémunération à la pièce, et que le rendement a déjà doublé de ce fait. Il est vrai que la situation est différente dans nos centres, mais il me paraît en tous cas opportun de laisser le nouveau régime faire ses preuves avant de l'abandonner.

En revanche, je crois que M. Conzett a raison quand il nous conseille de ne pas trop forcer la rentabilité, ne serait-ce que pour ne pas alimenter certaines rumeurs, fausses mais fâcheuses, suivant lesquelles les réfugiés employés dans nos centres sont "exploités au bénéfice des maisons suisses chargées de la vente des tapis tibétains".

2. Qualifications du nouveau chef des centres artisanaux.

Les Asiatiques en général, les Tibétains en particulier, sont beaucoup plus sensibles que l'Occidental aux sentiments inexprimés de sympathie ou d'antipathie, d'estime ou de dédain qu'on éprouve à leur égard. A Berne aussi bien qu'à Zurich, on n'a pas assez (voire pas du tout), dans le choix des "experts",

tenu compte de ce facteur humain capital pour le développement harmonieux des projets et, partant, pour le rendement du travail. Les aptitudes techniques de l'expert doivent aller de pair avec une juste approche psychologique, et celle-ci suppose un minimum d'intérêt sincère pour la mentalité sui generis et l'héritage culturel des Orientaux qui font l'objet de notre assistance technique. Le succès de M. Künzi au Kerala ne s'explique pas autrement, et cet exemple prouve qu'il n'est pas besoin d'être un "intellectuel" pour comprendre et faire travailler l'Asiatique, mais qu'il faut être capable et désireux de se mettre réellement à sa place, d'étudier et de parler son langage, de mettre en veilleuse nos catégories, de lui faire sentir que nous le voulons davantage tel qu'il est et non une copie de ce que nous sommes. En s'imaginant qu'il suffit d'être plus sévère pour augmenter le rendement, M. Gans-Ruedin - par exemple - s'est trompé autant que M. Fehlmann en croyant qu'il suffit à cet effet d'augmenter les salaires et les jours de congé.

Si j'insiste sur ce point, c'est pour que le nouveau chef des centres n'aborde sa tâche difficile qu'après avoir pris soin de s'enquérir de la manière dont il faut traiter les Tibétains pour obtenir le résultat désiré. A cette fin, j'a cru bon de consulter Mme Tondup, la belle-soeur du Dalai Lama, qui dirige le centre artisanal de Darjeeling avec un succès qui a fait l'admiration de M. Gans-Ruedin. A ma question de savoir quel était son "secret", cette maîtresse femme m'a répondu: "Un juste dosage de rigueur et d'affection. Ainsi, lorsque mes tisserands se portent malades sans cause manifeste, je les prive de salaire jusqu'à ce qu'ils se déclarent rétablis, et au bout de quelques jours, plus personne n'est malade. Seulement - s'est-elle empressée d'ajouter - ils savent que je les aime de tout mon coeur et que j'agis ainsi comme une mère envers ses enfants. Quand on arrive à les traiter de la sorte, ils font preuve d'un dévouement et d'un zèle supérieur à ceux d'un ouvrier occidental bien payé." Je lui ai de-

- 5 -

mandé alors si elle consentirait à se rendre (à nos frais) à Kathmandu pour expliquer au nouveau chef des centres comment il doit s'y prendre pour réussir au mieux avec ce groupe de Tibétains (chaque "tribu" doit être traitée différemment). Elle s'est déclarée d'accord.

Je me permets donc de vous suggérer que l'expert suisse qui sera choisi soit invité à s'inspirer aussi scrupuleusement que possible des conseils que Mme Tondup voudra bien lui donner. Cette dernière ne manquera pas d'ailleurs d'examiner sur place, dans les divers centres, le caractère et les aptitudes propres aux divers groupes de réfugiés dont il s'agit.

3. Renommée des Suisses et des projets suisses au Népal.

A ma vive satisfaction, celle-ci est de nouveau ce qu'elle était avant les incidents et les dissensions qui s'étaient produits autour de la personne de M. Toni Hagen. Le Roi m'a fait l'éloge, non seulement du centre agricole et médical de Jiri (oeuvre du SHAG) qu'il venait de visiter, mais aussi de l'activité des Suisses en général. "Si j'avais une critique à formuler comme ce fut le cas au sujet de Toni Hagen", m'a-t-il déclaré, "je vous le dirais très ouvertement". Voici ce que m'a dit spontanément Mme Dayal, la femme de l'ambassadeur de l'Inde à Kathmandu: "Vos compatriotes sont les étrangers dont la coopération technique au Népal est la plus efficace" (sans doute fallait-il sous-entendre: à l'exception des Indiens, qui se sentent si peu "étrangers" au Népal qu'ils s'y conduisent beaucoup trop comme s'ils étaient "chez eux"!1) Remarque de mon

1) Voici le rang de la Suisse par ordre d'importance des sommes investies dans l'assistance technique: USA, Inde, Chine, URSS, Grande-Bretagne, Suisse.

- 6 -

collègue allemand: "Vous avez de la chance d'avoir ici une colonie suisse où règne une parfaite harmonie." Cela prouve que nos querelles et rivalités n'ont pas transpiré au dehors.

L'annonce du départ de M. Mentha et du remplacement de sa mission par des séjours mensuels d'une semaine de M. Exchaquet n'a pas soulevé la moindre objection de la part des autorités népalaises. En revanche, celles-ci, ainsi que tous les chefs de mission, regrettent de se voir privés de la présence d'un diplomate qui avait réussi à se faire apprécier. J'ai pu constater, d'autre part, que M. Mentha est populaire parmi les Suisses, à l'exception des deux représentants du SHAG qui s'étaient opposés d'entrée de jeu à ce qu'un agent de la Confédération s'occupe de projets d'assistance technique. A cet égard, quoiqu'on ait pu croire à Berne, M. Mentha s'est bien acquitté de sa mission. Les erreurs qu'on peut lui reprocher sont d'un autre ordre: il aurait dû mieux surveiller M. Fehlmann et, d'autre part, il ne distingue pas toujours suffisamment l'essentiel de l'accessoire. Comme il reconnaît ces défauts, on peut espérer qu'il s'en corrigera.

Ce qui précède n'est qu'une parenthèse destinée à vous permettre de confronter ma manière de voir avec ce que vous dira sur ces points M. Conzett (de qui je partage d'ailleurs les critiques relatives à l'absence de préparation adéquate des experts du SHAG et le manque d'esprit de "diffusion" de ces derniers). Je reviens maintenant à des questions plus concrètes.

4. Mesures prises en faveur des 500 réfugiés tibétains bloqués près de Jainagar, à la frontière indo-népalaise.

Il s'agit de deux camps comptant respectivement 300 et 200 réfugiés descendus, en janvier, de régions inhospitalières du nord-est du Népal dans l'espoir de trouver en Inde des conditions

- 7 -

de vie meilleures et de s'y rapprocher du Dalai Lama. Voici dans quelles conditions j'ai été amené, le 13 de ce mois, à me rendre à Jainagar, accompagné de Mlle Jean-Richard et de M. Tethong.

Ayant appris que j'allais à Kathmandu, le Ministère indien des affaires étrangères m'avait prié de le conseiller (sic) sur le sort à réserver à ces 500 réfugiés. Pour comprendre cette demande insolite, il faut rappeler que M. Lindt, en avril dernier, avait obtenu de Delhi l'ouverture de la frontière indienne pour 1500 Tibétains réfugiés au Népal, tout en promettant formellement que ce serait le dernier groupe de réfugiés pour lesquels (en notre qualité de "successeurs" du CICR à cet égard) nous solliciterions le droit de passer en Inde. C'est dire que ce que le Ministère me demandait avant mon départ pour le Népal n'était pas un conseil, mais de faire en sorte que les 500 réfugiés dont il s'agit refluent vers le nord.

Je savais d'autre part que vous-même et M. Lindt aviez donné verbalement à M. Mentha des instructions touchant notre activité humanitaire en faveur des réfugiés tibétains, instructions que j'interprète comme il suit:

- 1) N'entreprendre de nouvelles mesures de ce genre qu'au profit de réfugiés susceptibles d'être engagés dans l'un de nos centres de production de tapis;
- 2) Si toutefois le prestige des autorités fédérales était en cause (en leur qualité susindiquée), nous entremettre en faveur des autres réfugiés tibétains de manière à confier leur sort à une institution disposée à s'en occuper tels que la Ligue des sociétés de Croix-Rouge et le Haut Commissaire des Nations-Unies pour les réfugiés.

Aussi bien, dès mon arrivée à Kathmandu, j'ai prié le gouvernement et la Croix-Rouge népalais de hâter la requête de

- 8 -

leur part dont le Haut Commissaire et la Ligue ont besoin pour intervenir, double démarche que M. Mentha avait déjà amorcée à Genève et à Kathmandu et qui promettait d'aboutir.

Mon voyage à Jainagar avait donc pour but de préparer le terrain pour la reprise, par M. Schnyder et par la Ligue, des dites activités humanitaires que, sur la demande écrite du gouvernement népalais, nous avons nous-mêmes reprises l'an dernier des mains du CICR. J'y ai trouvé 300 réfugiés campant du côté népalais et 200 réfugiés campant du côté indien de la frontière démarquée par l'agglomération indienne de Jainagar. Leur état est misérable, la plupart sont émaciés, quelques-uns couverts d'ulcères; ils ont tué depuis longtemps leurs dernières têtes de bétail et vendu leurs derniers bijoux. Néanmoins, M. Tethong (à qui le Ministère avait dit qu'il n'était plus question d'ouvrir la frontière indienne, ne serait-ce que pour ne pas encourager ainsi un nouvel afflux de réfugiés massés dans le nord), a réussi, d'entente avec moi, à les convaincre de regagner le nord ("pour ne pas augmenter les soucis du Dalai Lama!"). A la suite de mes démarches auprès des autorités locales, le Ministère de l'intérieur de Kathmandu, encouragé d'ailleurs par l'ambassadeur de l'Inde, a autorisé la ville de Janakpur (à 50 km. au nord de Jainagar) à réserver des terres où les 500 réfugiés dont il s'agit pourront se tenir pendant un ou deux mois, c'est-à-dire en attendant l'intervention de M. Schnyder et de la Ligue, et le transfert éventuel dans quelque région du centre. Pour assurer leur subsistance pendant cette première période, j'ai bon espoir d'obtenir l'envoi d'aliments par des organisations indiennes, officielles et privées, chargés de l'aide aux réfugiés, puisque je viens de leur épargner l'entrée en Inde d'une nouvelle vague de Tibétains. La suite de cette affaire fera l'objet de rapports à M. Lindt. Ce que je tenais à vous signaler sans délai, c'est que d'ici quelques semaines, j'espère avoir transféré à la Ligue et au

- 9 -

Haut Commissaire l'ensemble de l'activité humanitaire pour les réfugiés qui ne sont pas immédiatement destinés à des centres de tapis, aussi bien les charges financières que les mesures de réinstallation, de sorte que le rôle de l'Ambassade et de Mlle Jean-Richard se réduira de plus en plus à conseiller lesdits organismes internationaux.

5. Avenir politique du Népal et ses répercussions sur le sort des réfugiés tibétains.

Je vous enverrai dès que possible un bref rapport politique sur le Népal. Aux fins du présent rapport, il suffit de vous dire que, de l'avis de mes collègues de Kathmandu, le régime actuel est solide et que, sauf assassinat du Roi, il promet durer. Quant à l'infiltration chinoise, les autorités et le peuple n'y semblent guère vulnérables, et elle est d'ailleurs partiellement neutralisée par l'effort redoublé des Soviétiques de faire pièce à l'influence chinoise.

Mais l'horizon s'assombrit dès qu'on regarde un peu plus loin. Je pense au redoutable atout que constitue, pour la stratégie chinoise, la route Kathmandu - Kyilon qui -m'assure mon collègue chinois - sera "jeepable" à la fin de 1964 et terminée (c'est-à-dire carrossable pour camions et tanks) en 1967. L'Himalaya sera percé à tous les points où il constituait une muraille apparemment inexpugnable pour le Népal et l'Inde. Tout le sud du Tibet sera pourvu d'un réseau routier "horizontal" et "vertical" qui mettra l'armée chinoise en mesure d'annexer le Népal moyennant un Blitzkrieg auquel l'Inde, en position stratégique d'infériorité, ne sera guère en mesure de faire face. Bref, il faut envisager la possibilité d'une occupation chinoise du Népal dans un avenir plus ou moins proche. Plusieurs de mes informateurs pensent que c'est en prévision de cette éventualité que le Roi et d'autres Népalais fortunés ont placé des sommes importantes à

- 10 -

Londres et en d'autres villes occidentales.

Or, si cette éventualité s'avère, le pire est à craindre pour les réfugiés tibétains établis au Népal. Je vous signale à ce propos que l'ambassadeur de Chine m'a demandé s'il était vrai que "le gouvernement suisse assume la protection de Khampas", c'est-à-dire de la fameuse tribu guerrière qui se livre périodiquement à des razzias au Tibet à partir de la région de Moustang, située au nord du Thakkhola. ¹⁾ "Il n'est pas question pour nous d'aider les Khampas, ai-je lui répliqué, mais d'alléger - à la demande du gouvernement népalais - le sort des réfugiés en tant que réfugiés, dans le cadre de notre neutralité et de nos traditions humanitaires." Je mentionne ce détail parce qu'il me semble en résulter qu'une fois en possession du Népal, l'occupant chinois qualifierait nos réfugiés tibétains de "Khampas", c'est-à-dire de rebelles et de traîtres passibles de réclusion ou de peine de mort.

Dans ces conditions, je me pose la question suivante: n'est-il pas de notre devoir de demander aux autorités indiennes, peut-être par le truchement de M. Schnyder, de prévoir l'ouverture des frontières de l'Inde pour le cas où une invasion chinoise du Népal déclencherait un exode en masse des quelques dix mille réfugiés tibétains qui résident au Népal? C'est une simple question que je me pose, et que je me permets de vous confier telle qu'elle m'est venue à l'esprit. Comme elle n'offre aucune urgence, elle n'appelle nullement une réponse écrite (pas plus d'ailleurs que la présente lettre).

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de ma haute considération.

A. Curat

1) Il a été convenu avec les autorités népalaises que cette région reste soustraite à l'activité humanitaire ou d'assistance

*Et nicht nur
nicht zu,
mit derartigen
Hypothesen
an die
indische
Regierung
heranzu-
bringen*

- 11 -

technique des Suisses. M. Jenny, chef d'équipe du SHAG, s'y est rendu "officieusement" en compagnie d'un explorateur autrichien, M. Aufschnaiter, et en a rapporté de magnifiques diapositifs en couleur que nous avons admirés chez lui avec M. Conzett. Ne trouvez-vous pas qu'il conviendrait de prier la direction du SHAG d'enjoindre à M. Jenny de faire l'usage le plus confidentiel de ces films, à Kathmandu aussi bien qu'en Suisse? Toute imprudence à cet égard nous expose de la part des Chinois à des représentations dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles seraient désagréables.

Henr C. Lade

7. direkt nomen

soles

1 copie pour N. Richel. ✓